

RAID **BASSIN MINIER**

17 et 18 septembre 2022

RÈGLEMENT

1. Objet

Le raid bassin minier 2022 (désigné ci-après « RBM 2022 » est un raid multisport “Le raid multisports de nature est une discipline sportive composée d’au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe et en mixte mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l’adaptation au territoire”.

L’épreuve se déroulera le **17 & 18/09/2022** au départ de **CONDE S/S ESCAUT** et couvrira l’ensemble du Bassin minier. Un bivouac sera organisé à Olhain le samedi soir et l’arrivée est prévue au Parc Marcel Cabbidu à Wingles.

2. Organisateur

Le **RBM 2022** est organisé par la **Mission Bassin Minier**, rue du tordoir, BP 16, 62590 OIGNIES
La Mission Bassin Minier oeuvre à la gestion de l’inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial. Elle accompagne l’ensemble des acteurs dans la protection et la valorisation de cette inscription pour en faire un levier d’aménagement et de développement.

3. Épreuves et conditions de participation

Le RBM 2022 est un raid itinérant par équipe de 3 avec un assistant/remplaçant. Chaque équipe devra se déplacer de spéciale en spéciale en suivant les liaisons et les modalités de déplacement précisées dans le road book qui sera remis aux équipes au moment du départ. La progression sur les spéciales comme sur les liaisons se déroulera pour tout ou partie en orientation sur différents supports (cartes IGN, IOF, road book, fléchés allemand et autres joyusetés...). Sur chaque spéciale ou liaison, 2 équipiers devront être en course, le 3^{ème} équipier conduisant le véhicule d’assistance. L’assistant remplaçant devra rejoindre l’aire de transition suivante pour permettre à son équipe de poursuivre l’épreuve et éventuellement effectuer un remplacement. Le remplacement d’un équipier et l’assistance ne pourront s’effectuer qu’au sein des aires de transitions spécifiées sur le road book. Toute assistance et/ou changement d’équipier en dehors de ces aires est rigoureusement interdite. Compte tenu des durées de course prévues, les concurrents devront être âgés de 18 ans le jour de l’épreuve.

Le RBM 2022 propose 2 versions : X’Trem et Découverte

1. X’Trem

1. Accessibilité

Physiquement et techniquement engagé, il s’adresse aux raideurs ayant envie de se confronter à une épreuve sur 2 jours. La course aura lieu de 9h à 19h au départ de CONDE sur ESCAUT le samedi 17/09 et de 9h à 17h le dimanche 18/09. Le RBM comportera entre ces 2

jours une épreuve nocturne d'1h30 pour une durée d'effort totale de 19h30 et une distance maximum de 280 km. Le RBM « X'Trem » est un raid en autonomie : l'organisateur assurera un ravitaillement en liquide et solide, à raison de 3 ravitaillements par jour. Chaque équipe doit gérer son autonomie en conséquence. Le repas du samedi soir, le et le petit déjeuner du dimanche sont prévus par l'organisation. Le bivouac est prévu dans un camping, équipés de sanitaires, chaque équipe devra néanmoins prévoir son matériel (tente, duvet, matelas oreiller, doudou...)

2. Disciplines du RBM 2022 X'Trem:

- VTT
- Canoë
- Roller
- Bike & run
- Activité de corde (rappel, tyrolienne, yoyo...)
- Swim run
- Trail
- Course d'orientation
- Biathlon

2. Découverte

1. Accessibilité

Plus accessible techniquement, il se déroule sur une seule journée de 9h à 17h au départ de la base départementale d'Olhain à FRESNICOURT le DOLMEN. La distance maximum est de 150 km.

2. Disciplines du RBM 2022 Découverte :

- VTT
- Canoë
- Roller
- Bike & run
- Activité de corde (rappel, tyrolienne, yoyo...)
- Swim run
- Trail
- Course d'orientation
- Biathlon

4. Inscriptions

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et les droits d'inscription réglés.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non-contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT, sports d'eau vive, épreuves de cordes) et en tous les cas spécifiés « en compétition ». Les concurrents attestent être en capacité à s'immerger et de nager 50m.

1. Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site du RBM : <http://www.raid-bassinminier.com/> ou sur le site : <https://raid-bassin-minier.adeorun.com/>

Le tarif d'inscription au prix normal est de :

- 300€/équipe pour le Raid X'Trem
- 150€/équipe pour le Raid découverte

Le prêt de la puce électronique SportIdent se fera en échange d'une caution de 30€ qui sera encaissée en cas de non restitution. Le RBM 2022 est affilié à la fédération française de triathlon, pour les concurrents non licenciés FFTri, la participation au RBM 2022 nécessite la souscription d'un pass compétition obligatoire.

- **Dates et majoration**

- 25/06/2022 au 1/07/2022 = 90 %
- 1/07/2022 au 31/08/2022 = 100 %
- Du 01/09/2022 au 09/09/2022 = 110 %
- Clôture des inscriptions 09/09/2022

2. Conditions de remboursement/annulation

Le raid multisport est un sport de pleine nature, soumis aux aléas du climat. Pour raison de sécurité, l'organisateur pourra envisager en cours d'épreuve de raccourcir, d'annuler une liaison ou une spéciale pour une partie ou la totalité des participants sans que ceux-ci puissent prétendre à un quelconque remboursement. Dans le cas d'une annulation de l'épreuve avant le départ de celle-ci les concurrents pourront prétendre à un remboursement partiel des frais équivalent à 80% des montants engagés.

En cas d'imprévu pour les participants, le remboursement de l'inscription ne sera possible que sous réserve de fournir un justificatif, dans les cas suivants, exclusivement : problème de santé d'un équipier, décès familial (conjoint/te, enfants, parents), contrainte professionnelle.

3. Compris dans l'inscription :

L'inscription au RBM 2022 comprend les documents de course (cartes et raid book), le prêt de la puce électronique, le prêt des canoës, le prêt des matériels de corde, 3 ravitaillements/jour, le repas du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin et la collation d'après course.

5. Participants

1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

Pour des questions de sécurité : sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à vue.

Le RBM 2022 se déroulera en partie sur route ouverte. Les concurrents sont tenus au strict respect du code de la route.

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid. Le respect des milieux est la condition sine qua non de la poursuite de l'organisation d'événements comme le Raid Bassin Minier.

Tout manquement à ces principes (strict respect du code de la route, strict respect des instructions de course orales ou écrites, préservation de l'environnement) donnera

systématiquement lieu à des pénalités qui pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate de l'épreuve.

2. Changement d'équipier

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

3. Responsabilité des participants

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les concurrents ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur (parc...).

6. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

1. Obligations et aptitudes des concurrents

Tout concurrent s'engage à respecter le code de la route et à se conformer strictement aux indications données par l'organisation, chaque concurrent atteste savoir nager 50m et s'immerger. Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à pied comme à VTT, toute équipe ou coureur devra porter le matériel obligatoire à tout moment de l'épreuve.

2. Prêt matériel

Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Tout prêt de matériel donnera lieu à la perception éventuelle d'une caution du montant de la valeur à neuf du matériel prêté. Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

3. Abandon-hors course :

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs.

En cas de demande de secours, toute l'équipe devra attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

7. Equipement

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

1. Equipement interdit

- VTT à assistance électrique et GRAVEL

2. Equipement obligatoire par équipe

- Téléphone portable
- Boussole

- Matériel de réparation VTT
- Compteur VTT
- Une trousse de premier secours

3. Equipement obligatoire par coureur

- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- Casque
- VTT
- Système d'hydratation et ravitaillement.

4. Equipement conseillé

- Gants
- Porte-carte VTT

5. Equipement obligatoire et règlement par activité

1. Canoë

Les gilets de sauvetage devront être portés en permanence. Les chaussures fermées sont obligatoires. Le port de sac est interdit avec le gilet de sauvetage. Les sacs devront être stockés sur l'embarcation à condition de ne pas se trouver entre les jambes ni dans le trou d'homme des kayaks.

2. Bike & Run

Le port du casque homologué CE est obligatoire, jugulaire fermée. Les concurrents doivent rester ensemble. Il est interdit de monter à plusieurs sur le VTT.

8. Respect des sites naturels et propriété privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

9. Classement et chronométrage

1. Chronométrage:

Les RBM 2022 X'Trem et Découverte sont des raids dont le classement sera effectué aux points. L'équipe qui remportera l'épreuve sera celle qui aura rapporté le plus de points dans le temps imparti.

Les balises manquantes entraînent des pénalités.

Les points accordés pourront varier selon les spéciales ou liaisons. Ils seront précisés sur le road book. Il appartient à chaque équipe de concevoir une stratégie de course permettant d'obtenir le plus de points possibles.

Au cours du raid, des barrières horaires sont mises en place afin de préserver la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve. Le dépassement d'une barrière horaire ou le dépassement du temps accordé sur une spéciale entraîneront une pénalité de points importante. Pour des raisons de sécurité, les portes horaires peuvent être amenées à évoluer au cours de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour communiquer le plus rapidement possible le changement auprès des équipes. Dans ce cas (et UNIQUEMENT dans ce cas) une tolérance pourra être raisonnablement appliquée par le jury de course quant au respect des barrières horaires. Les liaisons ne sont pas chronométrées.

2. Classement

Le RBM 2022 X'Trem et Découverte récompensent les 3 premières places dans les classements scratch, féminine et mixte sous réserve de la présence d'au moins 4 équipes dans la catégorie. Dans le cas contraire, seule la première équipe sera récompensée.

3. Jury de course

Afin d'étudier les éventuels recours, un jury de course sera constitué. Il sera composé du directeur de l'épreuve, des 2 directeurs de course des RBM 2022 « X'Trem » et « SPORT », du responsable de la gestion électronique de course, d'un représentant de la structure organisatrice et d'un représentant des équipes tiré au sort. La saisine du jury de course pourra s'effectuer tout au long de l'épreuve jusque dans un délai de 20 minutes après la parution des résultats provisoires (samedi soir) ou définitifs (dimanche soir). Cette saisine devra impérativement être écrite, circonstanciée et déposée auprès d'un des 3 directeurs de course. Par ailleurs, le jury de course est souverain dans l'application de pénalités consécutives aux éventuels manquements non listés ci-dessus constatés lors de l'épreuve.

4. Pénalités

Le système de pénalités sera définitivement établi quand l'ensemble des autorisations aura été obtenu.

10. Moyens d'intervention

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

11. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés, en leur demandant d'appliquer des sanctions adaptées.

12.Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

13.Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

14.Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.